



Réorganisation du service Médical de la DGI Ou « Comment Réorganiser pour complexifier »

Le 22 novembre 2022

En Mai 2022, le projet portant sur l'évolution de la sectorisation du Service de Prévention et de Santé au Travail AF, base Sud, nous a été présenté.

Dit plus simplement : on réorganise le service médical.

Pourquoi la Direction a-t-elle décidé de réorganiser ce service ?

La raison principale est la fermeture du site de Paray-Vieille-Poste avec 2 conséquences : la mutation vers CDG des agents de la DG.SI et le déménagement du service médical.

Quelles en sont les conséquences pour le Médical ?

On propose aux infirmières, aux agents administratifs et aux médecins, soit 6 personnes, de rejoindre la DGI Sud (autrement dit Orly et Villeneuve Le Roi).

Ce mouvement va permettre de renforcer l'organisation notamment sur VLR où les Organisations Syndicales réclament, et ce depuis longtemps, la réouverture du service médical ; on sait que les risques d'accident y sont nombreux et que les dernières expériences de secours effectuées par des prestataires ne sont pas à la hauteur des attentes. C'est donc un accueil favorable qui a été fait à cette fusion des deux services médicaux.

Mais côté infirmier, le contentement est-il le même ?

Et bien non ! car si le projet semblait bien accueilli par le personnel du médical, il n'en est pas de même pour son côté administratif.

Actuellement, le personnel médical de Paray-Vieille-Poste est rattaché à DP.DO ; leur CSE est donc sur l'escale et cela les empêchait jusqu'à présent de profiter aisément des avantages offerts.

Du côté du personnel médical d'ORLY et de VLR, il y a un rattachement à DP.BL et donc au CSE de la DGI.

Il aurait été logique que cette fusion de service vers la DGI entraîne naturellement le rattachement de ces six personnes à la même organisation, à savoir DP.BL.

Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

La décision prise par la Direction est ne pas « toucher » à l'organisation en place ; autrement dit, dans un même service, nous aurons des agents appartenant à des directions différentes, et donc à des CSE différents.

On oublie l'idée de départ de faciliter l'accès aux prestations offertes par le CSEI pour ces rapatriés de Paray !

Domage car tous les médecins et toutes les infirmières, unanimement, auraient souhaité cette simplicité. Elle a d'ailleurs été réclamée, à plusieurs reprises par les médecins qui ont appuyé la vision de leurs infirmières (infirmières).

Quelle réponse leur a été faite ?

« C'est déjà le cas ailleurs ! » ; C'est là une réponse irrecevable ;

La Direction a-t-elle pesé les conséquences d'une telle organisation ?

Le manager aura sous sa responsabilité des agents relevant de directions différentes et donc, parfois, soumis à des règles différentes ; C'est là le chemin vers l'incohérence ;

Tout le personnel fait face à l'incompréhension de la situation.

La Direction ne fait-elle pas ce choix pour éviter d'ajouter ces 6 personnes dans son effectif, car on le sait tous, le challenge est de faire « du moins ». Alors faire « du plus » ...sûrement pas !

Les médecins, les infirmières, le personnel administratif, accompagnés par les représentants du personnel, vous demandons, officiellement, de revoir votre copie et d'entendre notre unique revendication.

Évitez de « plomber » une organisation qui « roule » en amenant de la complexité, sans valeur ajoutée.

Pour cela, prenez la bonne décision, celle qui coule de source, et rattachez ces personnels à DP.BL ; Une même organisation, les mêmes règles pour tous pour un service toujours plus efficace.

Merci de votre écoute et de la réflexion que vous allez lancer.



Vos élus et représentants UNSa Aérien SNMSAC

Rejoignez-nous

